

**COMMUNE DE ROZIER EN DONZY**  
**Département de la Loire**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 12 décembre 2024**

<b>Membres :</b> - afférents au Conseil : 15 - en exercice : 13 - présents : 11 - votants : 11 <b>Convocation en date du :</b> 06 décembre 2024 <b>Affichée le :</b> 06 décembre 2024	Le douze décembre deux Mil vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en son lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire : Monsieur Didier BERNE. <b>Présents :</b> BANCEL Béatrice, BERNE Didier, BERNONVILLE Yves, BONNEFOND Vincent, DESLOIR Bernard, DUTEL Peggy, FORISSIER Johan, FOUGERE Gilbert, RIVOLLIER Nicole, SERVY Sylvain, TISSEUR Fabienne <b>Absents excusés :</b> BABEL Anne, RODAMEL Karine <b>Secrétaire de séance élu :</b> BERNONVILLE Yves
---	---

**N° 2024D706**

**TRAVAUX DE VOIRIE 2025 : DEMANDE DE SUBVENTION  
AU DEPARTEMENT DE LA LOIRE**

Monsieur le Maire présente au Conseil le programme de travaux de voirie défini pour 2025. La commission voirie a retenu, comme priorité, des travaux de réfection de l'Impasse des Fleurs.

Le devis retenu est l'entreprise EUROVIA pour un montant de **45.294 € HT**.

Dans le cadre des opérations éligibles au titre du fond de solidarité « enveloppe de voirie communale », la commune peut demander une subvention pour ces travaux auprès du Département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** le programme des travaux de voirie 2025, tel que défini ci-dessus

**VALIDE** le devis de l'entreprise EUROVIA pour un montant de **45.294 € HT** et autorise M. le Maire à les signer.

**DECIDE** de solliciter une subvention, au taux maximum, auprès du Département au titre du Fonds de solidarité « enveloppe de voirie communale », dotation cantonale 2025.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à suivre ce dossier et à signer toutes pièces s'y rapportant.

Le Secrétaire de Séance  
Yves BERNONVILLE



ROZIER EN DONZY, le 17/12/2024  
Signé : le Maire, Didier BERNE

